



« Clichés mathieusiens »

Concours photos 2025

La pointe Saint-Mathieu, Patrimoine architectural

Concours organisé par l'association des Amis de Saint-Mathieu
Sauvegarde du Patrimoine.
Été 2025 - Plougonvelin

Règlement

Article 1 – Objectif

Le concours photo proposé prend pour sien le thème des 42èmes Journées Européennes du Patrimoine qui sera « patrimoine architectural ».

L'objectif est de mettre en valeur ce site patrimonial en invitant visiteurs et habitants à le photographier sous un angle artistique, poétique, insolite ou documentaire.

Article 2 – Catégories

Le concours est ouvert à tous les amateurs, répartis en 3 catégories :

- les moins de 18 ans
- les 18- 26 ans
- les plus de 26 ans

Article 3 – Modalités de participation

- Une seule photographie par participant.
- La photo doit être envoyée au format PNG, d'une résolution minimale de 3000 px sur le grand côté, et d'un poids maximal de 10 Mo.
- Le nom du fichier devra respecter le format :
[NOM_PRENOM_CATEGORIE_TITRE.png](#)
- La participation est gratuite.
- La photo doit être envoyée par courriel à l'adresse :
musee.st.mathieu@gmail.com
accompagnée de la fiche d'inscription complétée et signée.

Article 4 – Délai

Le concours se déroule pendant l'été 2025.

- Lancement du concours le samedi 21 juin.
- Période de participation (envoi des photos) : du 21 juin au 21 août.
- Vote : du 21 août au 10 septembre
- Remise des prix : le 21 septembre, Dimanche des Journées Européennes du Patrimoine et jour de la Saint Matthieu.

Article 5 – Jury

Le jury se compose de 3 membres du conseil d'administration de l'association des Amis de Saint-Mathieu, de Nico Lemen (photographe professionnel) et des différents partenaires (un vote par partenaire).

Les partenaires du concours sont : Nolwenn Corre, la Crêpe Dantel, le musée 39-45, la Biscuiterie de Saint-Mathieu, "A table !", le phare de Saint-Mathieu, la piscine Treziroise.

L'identité des participants n'est pas communiquée au jury avant que le vote ne soit clôt.

Article 6 – Prix

Trois **lauréats** **par** **catégorie** seront désignés.

→ Catégorie : - 18 ans.

- 1er prix : 5 entrées à la piscine Treziroise
- 2ème prix : 2 places au cinéma "Le Dauphin"
- 3ème prix : 2 entrées au phare de Saint-Mathieu

→ Catégorie : 18-26 ans.

- 1er prix : une excursion "Découverte Faune & Flore" avec la compagnie "Archipel Excursion" OU un bon cadeau pour une traversée aller-retour pour 2 personnes avec la compagnie maritime "Penn ar Bed - Breizhgo" + 2 bons musée (valable 1 an)
- 2ème prix : 2 entrées au musée 39-45 et le livre du musée
- 3ème prix : un bon d'achat chez "A table !" à Plougonvelin

→ Catégorie : + 26 ans.

- 1er prix : un massage duo de 45 min d'une valeur de 180 euros au spa de l'hostellerie de la Pointe Saint-Mathieu
- 2ème prix : une carte-cadeau à la crêperie "La Crêpe Dantel"
- 3ème prix : un panier garni d'une valeur de 30 euros à la Biscuiterie de Saint-Mathieu

Les gagnants seront avertis par courriel au plus tard le 15 septembre 2025 et se verront remettre leurs prix le jour de la remise des prix, le dimanche 21 septembre suivant. Le prix reçu ne pourra être échangé contre de l'argent ou contre un autre prix.

Article 7 – Droits et autorisations

- L'ensemble des participants, de par le don de leur photo, sont nommés gracieusement pour l'année 2025 "amis de St Mathieu". Leur œuvre permettra de valoriser le site de St Mathieu.
- Pour cela, chaque auteur cède à l'association le droit d'utiliser sa photo (reproduction, diffusion, édition), à but commercial direct, pour des supports de valorisation du site (produits dérivés, expositions, publications...)
- Les amis de St Mathieu s'engagent à toujours mentionner l'auteur dans l'ensemble des utilisations.
- Les participants garantissent que leurs photos ne portent pas atteinte aux droits de tiers, notamment au **droit à l'image des personnes reconnaissables**, et s'engagent à fournir les **autorisations nécessaires**. L'association ne saurait être responsable du non-respect du droit à l'image par les dépositaires des photos.
- Les mineurs doivent présenter une **autorisation parentale**.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le jury se réserve le droit d'éliminer la photo d'un candidat en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.